

**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ D'ANGE-GARDIEN**

À une séance ordinaire du Conseil de la Municipalité d'Ange-Gardien, tenue le 14 juin 2021, à 20 h 00, en visioconférence, à laquelle sont présents les conseillers suivants : M. Jonathan Alix, M. Charles Choquette, M. Guillaume Desnoyers, M. Éric Ménard et M. Benoit Pepin.

Formant quorum sous la présidence de M. Rhéal Grenier, maire suppléant

Madame Brigitte Vachon, directrice générale et secrétaire-trésorière, est aussi présente.

Monsieur Yvan Pinsonneault, maire est absent.

ORDRE DU JOUR

Points pour délibération

1 Assemblée de mai 2021

- 1.1 Adoption du procès-verbal la séance ordinaire du 10 mai 2021, 20 h

2 Assemblée du 14 juin 2021

- 2.1 Liste des comptes à payer
 - 2.1.1 Liste des comptes à payer 2021

Période de questions

3 Administration générale

- 3.1 Conseil municipal
 - 3.1.1 Demande de commandites de l'OBV Yamaska
 - 3.1.2 Nomination d'un membre au conseil d'administration de l'OMH Haute-Yamaska – Rouville
 - 3.1.3 Vote par correspondance aux élections municipales 2021
 - 3.1.4 Obtention du titre d'officier municipal agréé (OMA)
 - 3.1.5 Vente pour taxes
 - 3.1.6 Annulation de la résolution numéro 06-108-21
- 3.2 Gestion financière et administrative
 - 3.2.1 Rapport du maire sur la situation financière – 2020
 - 3.2.2 Changement du système téléphonique
 - 3.2.3 Projet de règlement numéro 874-21 modifiant le règlement numéro 848-19 sur la politique de gestion contractuelle
 - Avis de motion
 - Dépôt du règlement

4 Sécurité publique

- 4.1 Service des incendies
 - 4.1.1 Rapports d'événements
 - 4.1.2 20 années de services pour M. Marc-André Roussel

4.1.3 Remplacement de la caméra thermique

5 Transport & bâtiment

5.1 Voirie & réseau routier

5.1.1 Demande de renouvellement d'autorisation de traverser – Véhicules hors route

6.1 Réservoir, Réseau de distribution d'eau et usine épuration

6.1.1 Validation des débitmètres et d'un canal parshall

6.1.2 Adhésion, service d'achat regroupé de l'UMQ

6.1.3 Grille d'inspection – comité – Débranchement des gouttières

7 Aménagement, urbanisme et développement

7.1 Aménagement, urbanisme et zonage

7.1.1 Rédaction d'une entente pour la réalisation de la desserte des lots route 235

8 Loisirs et culture

8.1 Activités récréatives et culturelles

8.1.1 Embauche d'employés supplémentaires

8.1.2 Programmation estivale 2021

8.2 Infrastructures

8.2.1 Servitude d'utilité publique rue des Pins – Mandat à Me Olivier Beauregard-Paquette de Denicourt & Gagnon, notaires

Période de questions

9 Divers & Affaires nouvelles

9.1.1 Découverte des restes de 215 enfants

Correspondances

- Co-1 Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation – Partage de la croissance de la taxe de vente du Québec (TVQ)
- Co-2 Commission Municipale – Audits de conformité
- Co-3 Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation – Réduction plomb dans l'eau potable
- Co-4 Communiqué Gouvernements du Canada et Québec – Construction patinoire multisport couverte
- Co-5 MRC de Rouville – Analyse de conformité au Schéma d'aménagement et de développement révisé Règlement d'urbanisme 871-21 d'Ange-Gardien
- Co-6 MRC de Rouville – Campagne de sensibilisation sécurité des usagers La Route des Champs
- Co-7 MRC de Rouville – Demande au MTQ entretenir ponceau chemin Magenta cours d'eau Lanoue
- Co-8 MRC de Rouville – Programme de subvention ajout produit d'hygiène lavable
- Co-9 Société Saint-Jean-Baptiste Richelieu Yamaska inc. – Aide financière
- Co-10 Zone loisir Montérégie – Aide financière personnes handicapées
- Co-11 Ville de Granby – Règlement numéro 1026-2021 modifiant le Règlement numéro 0662-2016 de plan d'urbanisme.
- Co-12 Ville de Granby – Règlement numéro 1036-2021 modifiant le Règlement numéro 0662-2016 plan d'urbanisme agrandir l'aire résidentielle

- Co-13 Ville de Granby – Projet de règlement numéro PP21-2021 modifiant le Règlement numéro 0662-2016 de plan d'urbanisme afin de modifier le plan particulier d'urbanisme
- Co-14 MRC des Maskoutains – Résolution numéro 21-05-181 emprise ferroviaire
- Co-15 Ville de Saint-Hyacinthe – Résolution 21-277 emprise ferroviaire
- Co-16 École Paul-Germain-Ostiguy – Affiches « Mon Patrimoine local 2021 »
- Co-17 CIUSS de l'Estrie – Maladie de Lyme
- Co-18 Pipe-lines Montréal – Contrôle de la végétation
- Co-19 Programme d'aide à la voirie locale – Volet - Redressement des infrastructures routières locales – Projet Réfection des rangs Séraphine, Rosalie et Saint-Georges – Contribution à la baisse

RÉSOLUTION 06-111-21

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 10 MAI, 20 H

Il est proposé par M. Benoit Pepin, appuyé par M. Éric Ménard et résolu d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 10 mai à 20 h.

Adopté à l'unanimité.

RÉSOLUTION 06-112-21

ADOPTION DES COMPTES À PAYER 2021

La directrice générale, Brigitte Vachon, dépose la liste des déboursés ainsi que la liste des comptes à payer pour l'année 2021.

Il est proposé par M. Jonathan Alix, appuyé par M. Guillaume Desnoyers et résolu d'autoriser le paiement des comptes apparaissant à la liste des comptes ci-après résumés :

▪ Fournisseurs :	454 380,20 \$
▪ Déboursés directs :	9 770,90 \$
▪ Salaires :	65 572,17 \$

Adopté à l'unanimité.

Le conseil n'a reçu aucune question par écrit.

RÉSOLUTION 06-113-21
DEMANDE DE COMMANDITES DE L'OBV YAMASKA

Considérant que, dans le cadre du mois de l'eau, en juin, l'OBV Yamaska souhaite offrir des animations scolaires gratuites sur le thème de l'eau, notamment à l'école Jean-XXIII;

En conséquence, il est proposé par M. Charles Choquette, appuyé par M. Benoit Pepin et résolu d'accorder un soutien financier maximal de 500 \$ à l'OBV Yamaska, pour offrir l'animation de classe à l'école Jean-XXIII, si la direction de l'école est favorable au projet.

Adopté à l'unanimité.

RÉSOLUTION 06-114-21
NOMINATION D'UN MEMBRE AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'OFFICE D'HABITATION DE LA HAUTE-YAMASKA-ROUVILLE

Il est proposé par M. Éric Ménard, appuyé par M. Guillaume Desnoyers et résolu que le conseil reconduise la nomination de la directrice générale, madame Brigitte Vachon, pour siéger au conseil d'administration de l'Office d'Habitation de la Haute-Yamaska-Rouville.

Adopté à l'unanimité.

RÉSOLUTION 06-115-21
VOTE PAR CORRESPONDANCE AUX ÉLECTIONS MUNICIPALES 2021 POUR LES 70 ANS OU PLUS

Considérant que l'élection générale municipale aura lieu le 7 novembre 2021, en contexte de la pandémie de la COVID-19;

Considérant que le directeur général des élections a édicté, conformément à l'article 3 de la *Loi visant à faciliter le déroulement de l'élection générale municipale* du 7 novembre 2021 dans le contexte de la pandémie de la COVID-19 (L.Q. 2021, c.8), *le Règlement modifiant certaines dispositions en matière municipale afin de faciliter le déroulement de l'élection générale municipale* du 7 novembre 2021 dans le contexte de la pandémie de la COVID-19 (2021) 153 G.O.Q. II, 2111B), lequel est entré en vigueur le 15 mai 2021 et modifie, notamment, certaines dispositions de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités* (RLRQ, c. E-2.2) et du *Règlement sur le vote par correspondance* (RLRQ, c. E-2.2, r.3) (ci-après : le *Règlement du DGE*);

Considérant qu'en vertu du deuxième alinéa de l'article 659.4 de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités, tel que modifié par l'article 40 du Règlement du DGE, la Municipalité peut adopter une résolution afin de permettre à toute personne qui est inscrite comme électrice ou électeur sur sa liste électorale et qui est âgée de 70 ans ou plus le jour fixé pour le scrutin d'exercer son droit de vote par correspondance, si une telle personne en fait la demande;

Considérant que le cadre légal et réglementaire pour administrer cette modalité de vote est désormais fixé et en vigueur;

Considérant qu'en vertu des troisième et quatrième alinéa de l'article 659.4 de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités, tel que modifié par l'article 40 du Règlement du DGE, une résolution doit être prise au plus tard le 1^{er} juillet 2021 et une copie vidimée de celle-ci doit être transmise, le plus tôt possible après son adoption, à la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation ainsi qu'au directeur général des élections;

En conséquence, il est proposé par M. Jonathan Alix, appuyé par M. Éric Ménard et résolu de permettre à toute personne qui est inscrite comme électrice ou électeur sur la liste électorale et qui est âgée de 70 ans ou plus le jour fixé pour le scrutin qu'elle puisse voter par correspondance pour l'élection générale du 7 novembre 2021 et pour toute procédure électorale recommencées à la suite de cette élection conformément à l'article 276 de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités, si elle en fait la demande;

De transmettre à la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation ainsi qu'au directeur général des élections une copie vidimée de la présente résolution.

Adopté à l'unanimité.

RÉSOLUTION 06-116-21

VOTE PAR CORRESPONDANCE AUX ÉLECTIONS MUNICIPALES 2021

Considérant qu'en vertu des dispositions de l'article 582.1 de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités, le ministre peut, par règlement, établir les modalités selon lesquelles peut être exercé, par correspondance, le droit de vote d'une personne qui est inscrite comme électeur ou personne habile à voter sur la liste électorale ou référendaire à une autre titre que celui de personne domiciliée;

Considérant qu'en vertu des dispositions de l'article 659.4 de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités, une résolution doit être prise au plus tard le 1^{er} juillet de l'année civile où doit avoir lieu une élection générale ou, s'il s'agit d'une élection partielle, au plus tard le quinzième jour suivant celui où le conseil a été avisé du jour fixé pour le scrutin. Dans le cas d'un scrutin référendaire, cette résolution doit être prise lors de la séance du conseil au cours de laquelle doit être fixée la date du scrutin. Les mêmes règles s'appliquent à une résolution dont l'objet est de résilier une résolution antérieure;

En conséquence, il est proposé par M. Guillaume Desnoyers, appuyé par M. Charles Choquette et résolu d'utiliser le vote par correspondance pour toute personne inscrite sur la liste électorale ou référendaire comme électeur ou personne habile à voter à un autre titre que celui de personne domiciliée lors de tout scrutin.

Adopté à l'unanimité.

RÉSOLUTION 06-117-21

OBTENTION DU TITRE D'OFFICIER MUNICIPAL AGRÉÉ (OMA)

Considérant que madame Carole Latour, directrice des Services administratifs de la Municipalité, a obtenu le titre d'Officier municipal agréé (OMA) en participant à de la formation offerte par la Corporation des officiers municipaux agréés du Québec (COMAQ), il est proposé par M. Benoit Pépin, appuyé par M. Jonathan Alix et résolu de féliciter madame Latour pour l'obtention de son titre d'O.M.A.

Adopté à l'unanimité.

RÉSOLUTION 06-118-21

VENTE POUR TAXES

Considérant la résolution numéro 02-030-21, concernant la vente des immeubles pour défaut de paiement de taxes, il est proposé par M. Éric Ménard, appuyé par M. Charles Choquette et résolu que madame Brigitte Vachon, directrice générale et secrétaire-trésorière, soit nommée pour renchérir pour et au nom de la Municipalité d'Ange-Gardien lors de la vente pour taxes, le jeudi 17 juin à 10 h.

Adopté à l'unanimité.

RÉSOLUTION 06-119-21

ANNULATION DE LA RÉOLUTION 06-108-21

Il est proposé par M. Guillaume Desnoyers, appuyé par M. Jonathan Alix et résolu d'annuler la résolution numéro 06-108-21.

Adopté à l'unanimité.

RAPPORT DU MAIRE SUR LA SITUATION FINANCIÈRE ET DES ÉTATS COMPARATIFS - 2020

La directrice générale et secrétaire-trésorière, madame Brigitte Vachon, procède au dépôt des rapports financiers sur la situation financière, ainsi que les états comparatifs.

Monsieur le maire fait son rapport comme suit :

Faits saillants du rapport financier :

- Le rapport financier pour l'exercice budgétaire se terminant le 31 décembre 2020 nous indique, au niveau des résultats, des revenus de fonctionnement de 6 859 261 \$ et des charges de 5 108 992 \$ pour un excédent de fonctionnement avant conciliation à des fins fiscales de 1 750 269 \$ et un excédent de fonctionnement de l'exercice à des fins fiscales de 1 871 357 \$. Des sommes étant réservées aux activités d'investissements 2021, nous

terminons l'exercice avec un surplus accumulé non-affecté de 323 320 \$ et un surplus accumulé affecté aux investissements de 2 440 257 \$, notamment pour l'achat d'un camion incendie, l'amélioration des chemins municipaux et la construction d'une patinoire multisports couverte.

- L'endettement total net à long terme au 31 décembre 2020 se situe à 8 891 825 \$, soit une augmentation de 281 615 \$ par rapport à l'année précédente. Les actifs de la municipalité atteignent 38 730 672 \$, soit une augmentation de 2 708 559 \$, par rapport à l'année précédente. La réalisation de travaux de remplacement de conduites d'aqueduc et d'égout et la réfection de chemins municipaux contribuent à cette nette augmentation de la valeur des actifs de la municipalité. De plus, le fait que ces travaux soient en grande partie financés par des subventions, minimise l'augmentation de l'endettement de la Municipalité et la charge fiscale des contribuables.

Rapport du vérificateur :

- Le rapport du vérificateur externe annonce que les états financiers de la Municipalité donnent, dans tous les aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de la Municipalité d'Ange-Gardien au 31 décembre 2020, ainsi que des résultats de ses activités, de la variation de ses actifs financiers nets et de ses flux de trésorerie, pour l'exercice terminé à cette date, conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public.

Adopté à l'unanimité.

**RÉSOLUTION 06-120-21
CHANGEMENT DU SYSTÈME TÉLÉPHONIQUE**

Il est proposé par M. Jonathan Alix, appuyé par M. Charles Choquette et résolu d'autoriser l'achat d'un nouveau système téléphonique de la compagnie STE Systèmes téléphoniques de Granby avec assistance technique de la compagnie Logimax au montant approximatif de 6 500 \$, taxes en sus.

Adopté à l'unanimité.

**AVIS DE MOTION - PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 874-21 MODIFIANT LE
RÈGLEMENT NUMÉRO 848-19 SUR LA POLITIQUE DE GESTION CONTRACTUELLE**

M. Éric Ménard donne avis de motion que sera présenté pour adoption, lors d'une séance ultérieure du conseil, un projet de règlement numéro 874-21 modifiant le règlement numéro 848-19 sur la politique de gestion contractuelle.

**DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 874-21 MODIFIANT LE
RÈGLEMENT NUMÉRO 848-19 SUR LA POLITIQUE DE GESTION
CONTRACTUELLE**

M. Éric Ménard dépose le projet de règlement numéro 874-21 modifiant le règlement numéro 848-19 sur la politique de gestion contractuelle.

RAPPORT DES INTERVENTIONS DU SERVICE DES INCENDIES

La directrice générale et secrétaire-trésorière, madame Brigitte Vachon, procède au dépôt du rapport des interventions du Service des incendies.

RÉSOLUTION 06-121-21

20 ANNÉES DE SERVICES POUR M. MARC-ANDRÉ ROUSSEL

Il est proposé par M. Benoit Pépin, appuyé par M. Charles Choquette et résolu que les membres du conseil soulignent les 20 années de services de monsieur Marc-André Roussel par le biais du journal le Gardangeois dans la prochaine parution.

Adopté à l'unanimité.

RÉSOLUTION 06-122-21

REPLACEMENT DE LA CAMÉRA THERMIQUE

Il est proposé par M. Jonathan Alix, appuyé par M. Guillaume Desnoyers et résolu d'autoriser l'achat d'une caméra thermique K55 pour le Service des incendies de la compagnie Boivin & Gauvin, au montant de 6 594 \$, taxes en sus.

Adopté à l'unanimité.

RÉSOLUTION 06-123-21

DEMANDE DE RENOUELEMENT D'AUTORISATION DE TRAVERSER – VÉHICULES HORS ROUTE

Il est proposé par M. Charles Choquette, appuyé par M. Éric Ménard et résolu de renouveler l'autorisation du schéma de traverses des chemins de la Municipalité d'Ange-Gardien pour les véhicules hors routes (VTT) pour l'année 2021-2022.

Adopté à l'unanimité.

RÉSOLUTION 06-124-21

VALIDATION DES DÉBITMÈTRES ET D'UN CANAL PARSHALL

Considérant que les Services techniques ont demandé à deux entreprises une offre de services pour la validation des débitmètres et d'un canal Parshall, il est proposé par M. Benoit Pépin, appuyé par M. Jonathan Alix et résolu de mandater l'entreprise Simo Management Inc. à effectuer l'inspection des deux débitmètres du réservoir d'eau potable, ainsi que le canal Parshall à la station des eaux usées, selon l'offre soumise, au montant de 1 360 \$, taxes en sus.

Adopté à l'unanimité.

RÉSOLUTION 06-125-21
ADHÉSION, SERVICE D'ACHAT REGROUPÉ DE L'UMQ

Considérant que la Municipalité d'Ange-Gardien a reçu une proposition de l'Union des municipalités du Québec (UMQ) de préparer, en son nom et au nom d'autres organisations municipales intéressées, un document d'appel d'offres pour un achat regroupé de quatre (4) différents produits chimiques utilisés dans le traitement des eaux usées et potables : Sulfate d'aluminium, Sulfate ferrique, Chlore gazeux et Hydroxyde de sodium;

Considérant que les articles 29.9.1 de la *Loi sur les cités et villes* et 14.7.1 du Code municipal :

- Permettent à une municipalité de conclure avec l'UMQ une entente ayant pour but l'achat de matériel;
- Précisent que les règles d'adjudication des contrats par une municipalité s'appliquent aux contrats accordés en vertu du présent article et que l'UMQ s'engage à respecter ces règles;
- Précisent que le présent processus contractuel est assujéti à la Politique de gestion contractuelle de l'UMQ pour ses ententes de regroupement adoptée par le conseil d'administration de l'UMQ.

Considérant que la Municipalité d'Ange-Gardien désire participer à cet achat regroupé pour se procurer du sulfate d'aluminium (alun) dans les quantités nécessaires pour ses activités des années 2022, 2023 et 2024;

En conséquence, il est proposé par M. Jonathan Alix, appuyé par M. Éric Ménard et résolu :

Que le préambule fasse partie intégrante des présentes comme si récéité au long;

Que la Municipalité d'Ange-Gardien confirme son adhésion au regroupement d'achats CHI-20222024 mis en place par l'Union des municipalités du Québec (UMQ) couvrant la période du 1^{er} janvier 2022 au 31 décembre 2024 et visant l'achat de sulfate d'aluminium (Alun) nécessaires aux activités de l'organisation municipale;

Que la Municipalité d'Ange-Gardien confie à l'UMQ le mandat de préparer, en son nom et celui des autres municipalités intéressées, un document d'appel d'offres pour adjudger un contrat d'achats regroupés couvrant la période du 1^{er} janvier 2022 au 31 décembre 2024;

Que pour permettre à l'UMQ de préparer son document d'appel d'offres, la Municipalité d'Ange-Gardien s'engage à fournir à l'UMQ les noms et quantités de produits chimiques dont elle aura besoin annuellement en remplissant la ou les fiches techniques d'inscription requises à la date fixée;

Que la Municipalité d'Ange-Gardien confie à l'UMQ le mandat d'analyse des soumissions déposées et de l'adjudication des contrats d'une durée de deux (2) ans, plus une (1) année supplémentaire en option, selon les termes prévus au document d'appel d'offres et de la loi applicable;

Que la Municipalité d'Ange-Gardien confie à l'UMQ la décision de bénéficier ou non de l'option de renouvellement prévue au contrat;

Que si l'UMQ adjuge un contrat, la Municipalité d'Ange-Gardien s'engage à respecter les termes de ce contrat comme si elle avait contracté directement avec le fournisseur à qui le contrat est adjugé;

Que la Municipalité d'Ange-Gardien reconnaît que l'UMQ recevra, directement de l'adjudicataire à titre de frais de gestion, un pourcentage du montant facturé avant taxes à chacun des participants. Ledit taux est fixé à 1.6 % pour les organisations membres et à 3.5 % pour les celles non membres de l'UMQ;

Qu'un exemplaire de la présente résolution soit transmis à l'Union des municipalités du Québec.

Adopté à l'unanimité.

RÉSOLUTION 06-126-21

GRILLE D'INSPECTION – COMITÉ – DÉBRANCHEMENT DES GOUTTIÈRES

Considérant le règlement numéro 847-19 concernant le débranchement des gouttières ainsi que l'échéancier retenu;

Considérant que le conseil souhaite associer aux inspections une grille d'évaluation des non-conformités, lesquelles seront soumises à un comité d'analyse formé de la direction générale, de la direction des Services techniques et d'un membre du conseil;

En conséquence, il est proposé par M. Guillaume Desnoyers, appuyé par M. Charles Choquette et résolu que le conseiller Benoit Pépin soit nommé sur le comité d'analyse des non-conformités des gouttières.

Adopté à l'unanimité.

RÉSOLUTION 06-127-21

RÉDACTION D'UNE ENTENTE POUR LA RÉALISATION DE TRAVAUX MUNICIPAUX

Il est proposé M. Jonathan Alix, appuyé par M. Éric Ménard et résolu d'autoriser la directrice générale, madame Brigitte Vachon, à retenir les services de Morency, Société d'avocats pour la rédaction d'une entente relative aux travaux municipaux pour la desserte de lots sur la route 235.

Adopté à l'unanimité.

RÉSOLUTION 06-128-21
EMBAUCHE D'EMPLOYÉS SUPPLÉMENTAIRES

Suite au rapport administratif du 31 mai 2021 de la directrice du Service des loisirs, madame Jennie Rainville, il est proposé par M. Benoit Pépin, appuyé par M. Guillaume Desnoyers et résolu d'entériner l'embauche de Steven Rodrigue et de Jasmine Déragon, comme surveillants remplaçants de terrain en l'absence de la responsable Kathrine Déragon.

Adopté à l'unanimité.

RÉSOLUTION 06-129-21
PROGRAMMATION ESTIVALE 2021

Suite au rapport de madame Jennie Rainville, directrice du Service des loisirs, concernant la programmation des activités estivales de l'année 2021, il est proposé par M. Charles Choquette, appuyé par M. Éric Ménard et résolu d'accepter la programmation telle que présentée ainsi que les dépenses relatives.

Adopté à l'unanimité.

RÉSOLUTION 06-130-21
SERVITUDE D'UTILITÉ PUBLIQUE RUE DES PINS – MANDAT À ME OLIVIER BEAUREGARD-PAQUETTE DE DENICOURT & GAGNON, NOTAIRES

Considérant la possibilité d'acquérir une servitude d'utilité publique sur la rue des Pins pour y ériger une place publique;

En conséquence, il est proposé par M. Jonathan Alix, appuyé par M. Benoit Pépin et résolu :

- D'autoriser l'enregistrement de servitudes permanentes sur les lots 3 518 464, 3 518 449 et 3 518 452;
- De donner le mandat à M^e Olivier Beauregard-Paquette de Denicourt & Gagnon, notaires, de procéder à la préparation de l'acte;
- D'autoriser monsieur le maire, Yvan Pinsonneault, et la directrice générale et secrétaire-trésorière, madame Brigitte Vachon, à signer, pour et au nom de la Municipalité de Ange-Gardien, les documents relatifs.

Adopté à l'unanimité.

RÉSOLUTION 06-131-21
DÉCOUVERTE DES RESTES DE 215 ENFANTS

Considérant la découverte des restes de 215 enfants sur le site d'un ancien pensionnat autochtone à Kamloops en Colombie-Britannique;

Considérant les mauvais traitements infligés aux autochtones dans les pensionnats partout au Canada décrits par de nombreux rapports de commission d'enquête;

Considérant le devoir de tous les gouvernements, quel que soit le niveau, d'œuvrer à l'amélioration des relations et au bien-être de toutes les communautés;

Considérant l'obligation des gouvernements, quel que soit le niveau, de faire la lumière sur notre histoire, d'assumer le devoir de mémoire et d'honorer les victimes;

En conséquence, il est proposé par M. Charles Choquette, appuyé par M. Éric Ménard et résolu que la Municipalité d'Ange-Gardien exprime sa profonde tristesse à la suite de la découverte des restes de 215 enfants sur le site d'un ancien pensionnat autochtone à Kamloops en Colombie-Britannique;

Que la Municipalité d'Ange-Gardien salue l'annonce du gouvernement du Québec de faire la lumière sur d'éventuels cas semblables au Québec;

Que la Municipalité d'Ange-Gardien exprime sa solidarité avec les 11 nations autochtones du Québec et renouvelle sa volonté de favoriser des relations harmonieuses entre les communautés et l'épanouissement de tous les citoyens.

Adopté à l'unanimité.

RÉSOLUTION 06-132-21
LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par M. Benoit Pépin, appuyé par M. Jonathan Alix et résolu que la séance soit levée.

Adopté à l'unanimité.

Rhéal Grenier, maire suppléant

Brigitte Vachon, secrétaire-trésorière

Je, Rhéal Grenier, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142(2) du Code municipal.

Rhéal Grenier, maire suppléant